

## COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 février 2010

Nombre de délégués au Conseil: 55 / Date de la convocation : 29 janvier 2010 / Présents avec pouvoir de vote : 47

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Raymond MOLLETON (suppléant), Myriam MULLER (suppléante),

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Sylvie SOUCHON (suppléante)

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Châtel : Marie-Hélène BRIAT, Claire CHAZELLE, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, François LAURENT (suppléant)

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS,

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Philippe ESSERTEL (suppléant sans pouvoir de vote), Isabelle MACQUET (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant)

Excusés : Daniel LATUILE (Ailleux), Bernard CHAPELON, Bernard MIGEON, Ghislain VOURIOT (Boën), Georgette LEFEBVRE (Bussy Albieux), Hélène DUCLOS, Stéphanie MASSACRIER (Marcoux), Didier LAFOND, Marcel POMMIER (Montverdun), Christian PESSELON (Sail sous Couzan), Christian RODAMEL, André REYNAUD (St Laurent Rochefort), André ROUSSON (Ste Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice), René COUTURIER (Trelins)

M. Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président remercie l'ensemble des participants et donne des nouvelles de M. Bernard CHAPELON Président, empêché pour cette séance pour raisons de santé.

M. Philippe ESSERTEL, Maire de St Sixte, salue l'assemblée qu'il est heureux d'accueillir dans sa commune et souhaite remercier les conseillers communautaires qui avaient accepté l'attribution d'un fonds de concours pour le projet de restaurant du Clos d'Urfé ouvert depuis le 8 mai 2009. Il précise ensuite que sa commune va réfléchir à un projet d'aménagement de son bourg, et qu'à ce titre il continuera à chercher à bénéficier des conseils de l'architecte mis à disposition par le Conseil Général de la Loire, à qui il donne la parole.

Mme Marie-Dominique PAYS, architecte et salariée du Conseil Général (service architecture et urbanisme) remercie la communauté de communes de leur permettre à Mme CHANAVAT et elle-même, de pouvoir intervenir lors de ce conseil communautaire. Elle rappelle en effet que depuis l'approbation de son plan paysager intercommunal, la communauté de communes du Pays d'Astrée bénéficie de la mission d'architecture conseil entièrement financée par le Conseil Général à hauteur de 20 demi-journées par an. Elle rappelle toute l'importance de ce dispositif pour les particuliers comme pour les communes qui peuvent ainsi trouver une assistance et un conseil en amont de leurs projets d'aménagement, de construction, d'extension ou de réflexion en matière d'urbanisme. Depuis 2005, la communauté de communes a ainsi pu bénéficier de la présence de M. M. JAMBRESIC, MAZODIER et désormais de Mme CHANAVAT. Les architectes ont été sélectionnés par le Conseil Général de la Loire, pour leurs compétences tant en architecture qu'en économies d'énergie. Mme PAYS laisse ensuite le soin à Mme CHANAVAT de se présenter.

Mme CHANAVAT informe donc l'assemblée qu'elle est installée à Ste Foy L'Argentière depuis 10 ans au sein d'une agence spécialisée dans les bâtiments basse consommation (BBC), les économies d'énergie et le développement durable. Elle pense ainsi au vu de sa connaissance des Monts du Lyonnais pouvoir rapidement appréhender les enjeux des monts du Forez d'autant qu'elle les a sillonnés durant ses études au sein du bureau d'architecture de M. Bernard MEASSON qui avait réalisé les premiers travaux de la charte architecturale et paysagère des Monts du Forez avec SEMAFOR.

Mme CHANAVAT insiste plus particulièrement sur l'importance d'être exemplaire dans tous projets communaux pour l'effet démonstratif auprès des particuliers ou des autres communes. Mme PAYS suggère ainsi que Mme CHANAVAT puisse rencontrer l'ensemble des communes, lors de rendez-vous pris en dehors des permanences. Il est rappelé qu'il s'agit de conseil gratuit en amont (sur le projet, les démarches, les procédures) mais en aucun cas de maîtrise d'œuvre ou de mission commerciale. L'élu et la secrétaire de mairie ont un rôle d'interface important auprès des particuliers.

Les permanences de Mme CHANAVAT ont lieu les 2<sup>èmes</sup> lundis de chaque mois de 15h à 19h au 17 rue de Roanne. Les rendez-vous sont pris à la communauté de communes au 04.77.97.72.48.

Les permanences habitat du PACT LOIRE ont toujours lieu les 1<sup>ers</sup> jeudis de chaque mois de 10h à 12h. Une rencontre sera organisée entre M. MILLOT et Mme COMTET du PACT LOIRE pour faire le lien avec les permanences de Mme CHANAVAT.

M. Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, remercie Mmes CHANAVAT et PAYS pour leur intervention.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU PRECEDENT CONSEIL DU 10/12/09**

M. Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, soumet ensuite à l'assemblée le compte-rendu de la précédente séance de conseil du 10 décembre à Arthun joint à la convocation au présent conseil. Le compte-rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

### **2. PROJET DE TERRITOIRE**

M. Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente à l'assemblée le calendrier des prochaines réunions.

La réunion de restitution publique de la démarche aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> mars à 20h à la salle des fêtes de Boën, puis les commissions démarreront comme suit

- jeudi 4 mars à 20h, réunion de la commission solidarité : services à la population, sport, transport...
- lundi 8 mars à 20h, réunion de la commission économie : accueil, emploi, insertion, agriculture, viticulture...
- lundi 15 mars à 20h, réunion de la commission cadre de vie : déchets, milieux naturels, logement, urbanisme, plan climat ...
- jeudi 18 mars à 20h, réunion de la commission tourisme et culture (jeudi et non mercredi, erreur matérielle figurant sur les invitations)
- lundi 26 avril à 20h, réunion de la commission cohésion territoriale : communication, formation, écocitoyenneté...

Les lettres d'invitation sont parties soit par courrier soit par messagerie électronique. Ont été invités les membres des commissions, les personnes ayant assisté aux réunions « projet de territoire » dans les communes, les groupes de travail, tous les élus municipaux, les entreprises, les associations, les écoles. Toute personne intéressée est la bienvenue.

Le bulletin d'information dédié au projet de territoire aurait dû être remis ce soir aux communes souhaitant assurer la distribution (à savoir Ailleux, Cezay, Débats Rivière d'Orpra, Leigneux, L'Hôpital sous Rochefort, Sail sous Couzan, Ste Agathe la Bouteresse, St Laurent Rochefort, et Trelins) mais la livraison n'a pas pu se faire du fait du mauvais temps. La livraison est normalement prévue demain matin, il est demandé aux communes de prendre la précaution d'appeler avant de venir les récupérer. Par la Poste, pour les autres, la distribution est prévue sous 10 jours.

### **3. TOITURE DE GOUTELAS : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

M. Thierry GOUBY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, rappelle à l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée pour la réfection d'une partie de la toiture du château. Les critères de choix étaient : le prix des prestations pour 50 %, la valeur technique des prestations appréciée au vu des références Qualibat et références chantier pour 30% et les délais de réalisation pour 20%. Les offres ont été remises en date du 12 janvier 2010.

Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> février et propose de retenir l'entreprise LES COUVREURS DU FOREZ pour un montant prévisionnel de 39 657,60 euros HT

Des devis supplémentaires sont demandés pour le traitement de la charpente (estimation prévisionnelle 8 800 euros) et l'isolation, si ces travaux s'avéraient effectivement nécessaires une fois la toiture enlevée.

Le dépôt des dossiers de demande de subvention à la Région (contrat de développement), Etat et Conseil Général se fera avec le devis de la réfection de la toiture et de l'isolation. S'agissant des règles de financement Etat et Conseil Général, elles ne sont toujours pas connues à ce jour. M. Lucien MOULLIER, conseiller général, Maire de Boën, confirme en effet que la date de la commission culture qui doit examiner les propositions d'aide du Conseil Général en faveur des bâtiments inscrits ou classés n'est, à ce jour, pas encore fixée. Des demandes de dérogation devront être faites pour que les travaux puissent démarrer sans attendre la décision de financement, compte tenu de leur caractère d'urgence.

M. Thierry GOUBY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, propose donc à l'assemblée de retenir l'entreprise Les Couvreur du Forez pour la réfection de la toiture de Goutelas pour un montant de 39 657,6 euros HT et de valider le dépôt du dossier de demande d'aide à la Région sur la base de 30% d'aide limitée à 15 000 euros de subvention. A l'unanimité, l'assemblée valide ces propositions.

### **4. PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS**

M. Jean-Luc SOUZY, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, présente ensuite les travaux de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 3 décembre 2009, qui a examiné le règlement d'attribution des fonds de concours et proposé des modifications, modifications qui ont également été présentées en bureau communautaire du 28 janvier. Il est ainsi proposé d'élargir les catégories de projets pouvant en bénéficier comme suit :

« Les projets devront être conformes aux orientations du projet de territoire de la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Les projets aidés permettront également d'offrir un service supplémentaire à la population.

Les projets aidés devront être de rayonnement intercommunal et de nature à favoriser le développement économique, social, touristique ou culturel du territoire.

Pour être éligibles aux fonds de concours, les projets auront pour objectif de favoriser la création de richesses et de générer directement ou indirectement la création d'emplois sur le territoire intercommunal. L'impact économique, environnemental (notamment l'amélioration de la performance énergétique) et social sera également déterminant dans l'appréciation de leur éligibilité »

Il est par ailleurs proposé que la somme maximum de 50 000 euros par commune soit examinée sur une période de 6 ans et que la somme minimum à solliciter soit de 5 000 euros, et ce, toujours sous réserves des possibilités financières de la communauté de communes. Une aide à la réalisation de voirie, de réseau d'assainissement ne serait toujours pas éligible en revanche.

M. Lucien MOULLIER, Maire de Boën, souhaiterait revenir sur la position qu'il a lui-même défendue lors du bureau communautaire du 28 janvier dernier avec d'autres, et où il avait souhaité que la période initialement prévue de 3 ans au-cours de laquelle une commune pouvait prétendre à un maximum de 50 000 euros de fonds de concours soit étendue à 6 ans. Ayant réfléchi depuis, il pense notamment que le conseil communautaire doit pouvoir examiner projet par projet et souhaite illustrer avec 2 exemples. Si la commune de St Sixte souhaitait réaliser des chambres d'hôtel supplémentaires pour le Clos d'Urfé, il faudrait que le projet puisse à nouveau émerger aux fonds de concours, de même il juge aujourd'hui que la commune de Marcoux serait pénalisée si elle souhaitait déposer un projet autre que celui de la zone de la Tuilerie pour laquelle elle est tenue de gérer un budget annexe.

M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, rappelle, comme en bureau, que plus on prélèvera du budget de la communauté pour les fonds de concours, moins on pourra faire de choses ensemble.

M. Jean-Luc SOUZY rappelle aussi que la période de 6 ans laisse plus de chances aux petites communes de pouvoir prétendre aux fonds de concours, qui sont de toute façon conditionnés aux capacités financières de la communauté.

M. Pierre CHOSSONNERY, Maire de St Etienne le Molard, rebondit en effet sur cette durée de 6 ans qui paraît tout à fait correcte par rapport à l'importance que doit avoir un projet communal pouvant prétendre à un fonds de concours et qui est donc considéré comme le projet du mandat.

Mme Agnès TARIT, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, rejoint tout à fait son collègue, il s'agit de fonds de concours et pas d'une enveloppe cantonale ; il doit s'agir du projet du mandat, elle est donc très favorable à la période de 6 ans.

Jean-Bernard ROCHE, Maire de Marcoux, souhaite revenir sur le projet de CKI qui est susceptible de créer 15 à 20 emplois ; les études sont en-cours sur la parcelle communale devant être l'objet des travaux de construction. Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires avec la construction d'un bassin de rétention. Or, la commune ne perçoit plus la TP correspondante. Le fait d'avoir obtenu un fonds de concours pour ces études (de l'ordre de 8000 euros) alors même que la commune demandait que cette zone soit déclarée d'intérêt communautaire, va les pénaliser pour un autre projet.

Mme Agnès TARIT précise que d'autres communes font des travaux sur leurs zones sans demander des fonds de concours à la communauté. Le passage à la TPU implique une solidarité entre toutes les communes.

M. Lucien MOULLIER rappelant le contexte actuel de réforme des collectivités et de la TP et les inquiétudes pesant sur l'évolution de nos ressources, souhaite que la priorité soit donnée au développement des entreprises pour leur permettre d'améliorer leur valeur ajoutée.

M. Thierry GOUBY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, pense que s'agissant de la zone de la Tuilerie, le fonds de concours accordé n'était pas forcément le bon outil mais c'était le seul possible qui a été décidé par le conseil communautaire. Il faut veiller à ne pas se tromper d'outils.

M. Lucien MOULLIER réaffirme que l'économie doit être la priorité.

M. Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, alerte sur l'importance que peuvent avoir les projets économiques et les incidences financières possibles.

M. Jean-Luc SOUZY pense en effet qu'il y a confusion d'outils ; la réflexion de ce soir doit-elle aboutir à étudier l'intérêt communautaire pour toutes les zones communales existantes ?

M. Lucien MOULLIER souhaite notamment faire état d'un futur dossier à venir pour le raccordement des eaux usées techniques et sanitaires de la société SBS au réseau d'assainissement communal pour illustrer des dossiers économiques futurs possibles.

M. Bernard MIOCHE propose d'étudier d'abord le dossier de Marcoux, pour ensuite étudier d'autres dossiers connus ou à venir.

M. Jean-Baptiste RICHARD souhaite alors reprendre les propos tenus en conseil communautaire à Sail le 16 juillet 2009 « M. MOULLIER salue la sagesse des élus de Marcoux qui ont pris la décision de solliciter le fonds de concours et demande à ce que la commune ne soit pas pénalisée et que la Communauté de communes lui permette de bénéficier d'un autre fonds de concours à concurrence de 50 000 €.

M. RICHARD demande que cette proposition soit reprise dans le compte-rendu du conseil communautaire. » et déplore que la commune de Marcoux perde le bénéfice de ce qui lui semble dû.

M. Bernard MIOCHE rappelle alors que les fonds de concours ne sont en aucun cas dus aux communes, c'est une possibilité offerte si les finances communautaires le permettent et si le projet est considéré éligible.

M. Jean-Bernard ROCHE reprenant l'historique de cette zone construite à l'époque grâce à l'existence du SIAZIA, qui permettait de mutualiser une partie seulement de la TP.

Mme Agnès TARIT, rappelant qu'elle souhaite venir en aide aux entreprises pour favoriser leur développement, ne souhaite pas pour autant qu'on leur fasse la charité. Elle précise aux élus de Marcoux que les calculs qu'elle a faits pour déterminer un prix de vente de ce terrain à l'entreprise CKII permettait à la commune de réaliser une opération blanche, sans que ce prix ne dépasse celui pratiqué à Champbayard.

M. Hubert COUDOUR souhaite une plus grande vigilance sur l'évolution des politiques communautaire et communale.

M. Jean-Luc SOUZY propose ainsi de mettre au vote le règlement tel que proposé, soit une durée de 6 ans.

L'assemblée délibère favorablement, par 43 voix pour et 4 abstentions.

## **5. FORMALISATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. Thierry GOUBY, 5<sup>ème</sup> Vice-président propose ensuite de valider une méthode, des outils et des critères d'appréciation des demandes de subvention qui peuvent être faites à la communauté, sur la base d'un document de travail déjà présenté en bureau du 28 janvier. La volonté est de disposer d'outils pour aider à formaliser les demandes, pour faire que les demandes d'aides soient connues suffisamment à l'avance pour permettre les inscriptions budgétaires nécessaires, pour assurer un suivi de la subvention éventuellement engagée et donc formuler les exigences du partenaire financier et pour aider au choix, à la décision de programmation d'une aide communautaire (critères d'appréciation, calendrier, impact de la subvention sur le plan de financement).

Des critères d'appréciation sont ainsi proposés :

- le rayonnement de l'action
- les personnes visées par l'action, les cibles
- la motivation exprimée : le lien au projet de territoire, à la politique communautaire
- l'impact de la subvention communautaire, quel effet de levier, quel taux d'aide publique global sur le projet, quel autofinancement du demandeur.

A la demande de M. Lucien MOULLIER, favorable au soutien des associations locales mais inquiet sur les risques de dérive, et les dérapages financiers possibles, il est bien précisé qu'il ne s'agit en aucun cas de revenir sur une pratique d'aider les seules associations considérées d'intérêt communautaire ou les projets d'intérêt supra-communal. Il ne s'agit pas d'un changement de politique mais d'outils pour aider les associations dans leurs demandes mais aussi pour aider les élus dans l'appréciation des demandes.

Le principe est adopté à l'unanimité.

## **6. MARCHE POLE PETITE ENFANCE : MODIFICATION DE LA COMMANDE ET AVENANT FINANCIER**

Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle à l'assemblée que la fédération départementale familles rurales est attributaire du marché public d'exploitation du relais assistants maternels et du multi-accueil de la petite enfance Môm'Astrée à Ste Agathe la Bouteresse.

Ce marché, et plus précisément le cahier des clauses techniques particulières CCTP, prévoyait des périodes de fermeture : 4 semaines en août et 1 semaine entre Noël et Jour de l'An. Au vu notamment de la première année de fonctionnement, des besoins exprimés par les parents, il est proposé de modifier les périodes initialement fixées : 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël et Jour de l'An et 1 semaine au printemps. Cette modification est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

Par ailleurs, s'agissant du relais, il est demandé par la fédération d'augmenter le temps de travail de l'animatrice. Là-aussi, le CCTP du marché d'exploitation prévoyait le temps de travail de l'animatrice, soit 0,7 ETP (équivalent temps plein). Compte tenu des incidences financières au marché de cette demande (passage à 0,9 ETP), un avenant serait nécessaire. La commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> février a examiné cette demande qui porte le nouveau montant prévisionnel du marché à 376 768,04 soit une hausse de 7 522,38 euros, soit une augmentation de l'ordre de 2,04 % (incidence pour les 18 mois restants, avec un démarrage au 1<sup>er</sup> mars). Cette augmentation et l'avenant nécessaire au marché sont adoptés à l'unanimité des délégués présents. La demande est tout à fait conforme aux premières orientations formulées à l'issue du diagnostic petite enfance et projet éducatif local, au vu notamment de l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles et des besoins de garde restant encore à satisfaire.

### **Information sur l'état d'avancement de l'étude évaluation du projet éducatif local et l'étude petite enfance**

Les grandes lignes des conclusions et orientations présentées lors du comité de pilotage de cette étude du 12 janvier sont commentées en séance par Bernard MIOCHE.

Les dates des prochaines réunions sont également rappelées. Des groupes de travail ont lieu le 10 février de 10h à 12h – professionnels petite enfance, de 14h à 16h – élus sur les valeurs du PEL, de 16h30 à 18h30 – acteurs du PEL projet

éducatif local. Un séminaire est proposé aux élus communaux le 17 février à Montverdun de 19h30 à 22h30 et le comité de pilotage est fixé le 23 mars à 17h.

Thierry LEMAITRE souhaite revenir sur le problème de l'implication des parents qui deviennent consommateurs, par exemple s'agissant des périscolaires et s'il n'est pas utopique de croire à un changement de comportement. Bernard MIOCHE pense qu'il faut continuer à réfléchir à la façon d'impliquer les gens pour qu'ils deviennent partie prenante.

Jean-Luc VENET s'interroge sur les besoins supplémentaires à estimer du fait du risque de désengagement de l'Etat dans la scolarisation des moins de 3 ans.

## **7. DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS : PROPOSITION DU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE**

M. Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, informe l'assemblée que le Conseil Général de la Loire propose la mise à disposition gratuite d'un service de dématérialisation des marchés publics afin de correspondre aux nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics : utilisation d'une plateforme sécurisée afin de recevoir des offres dématérialisées, de diffuser des avis et des DCE ... (obligatoire pour tous les marchés supérieurs à 90 000 euros HT). Il est proposé de délibérer pour adopter la convention qui est d'une durée de 5 ans. La formation et l'installation pourraient être mutualisées si la mise en place à la communauté pouvait se faire en même temps que d'autres communes du territoire. En revanche, chaque collectivité doit avoir son propre profil utilisateur, il n'est donc pas possible en l'état actuel que l'adhésion de la communauté à ce service vaille pour les 18 communes.

La convention avec le Conseil Général est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

## **8. LOCATION DES ATELIERS PARTAGES DE CHAMPBAYARD : PROPOSITION DE DELEGATION DE SIGNATURE**

Mme Agnès TARIT propose à l'assemblée de délibérer pour autoriser le Président à signer les baux commerciaux à venir avec les nouvelles entreprises locataires.

Tous les ateliers sont désormais loués mais il a fallu pour cela rattacher des délibérations au dernier conseil du 10/12/09, ce qui n'est pas souhaitable, mais était toutefois nécessaire pour répondre aux entreprises dans des délais raisonnables.

Au 1<sup>er</sup> janvier : la société Agrafeil Perret loue un 3<sup>ème</sup> atelier du 2<sup>ème</sup> bâtiment.

Au 1<sup>er</sup> février : les sociétés Entretien du Forez (électricité) et Car on Line (négociant automobile) aménagent dans les ateliers de la tranche 2

La délégation de signature au Président est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

## **9. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, informe l'assemblée que depuis la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », et le concept de la « chaîne de déplacement et de la libre circulation sans encombre et de manière continue », les communes de 5000 habitants et plus, ou les établissements publics de coopération intercommunale de 5000 habitants et plus, dès lors qu'ils exercent les compétences transport ou aménagement du territoire (compétence obligatoire pour les communautés de communes, dont la nôtre...), ont l'obligation de créer une instance d'évaluation, de suivi et de proposition : « la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées ». Il est ainsi proposé de créer cette commission intercommunale plutôt que des commissions communales.

Les missions de la commission sont de

- réaliser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics ainsi que des transports,
- rédiger un rapport annuel présenté en conseil,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles
- pouvoir donner un avis sur des cas pratiques de projets d'aménagement

La composition de la commission pourrait être de 12 membres permanents : 6 élus + 6 représentants des organisations compétentes sur le handicap, 2 membres de la commune qui sera concernée seront systématiquement conviés.

M.M. MARCOUX et ROUSSON, respectivement de Marcilly le Châtel et Ste Agathe la Bouteresse se sont portés volontaires depuis la réunion de bureau du 28 janvier au-cours de laquelle cette proposition avait déjà été faite.

M.Raymond MOLLETON se porte candidat pour Boën.

La création de cette commission intercommunale est adoptée par 46 voix pour et 1 abstention.

M. Thierry LEMAITRE pose la question des délégués suppléants. Il est en effet conseillé par les services de l'Etat de désigner des suppléants mais a contrario, il est préférable qu'un même groupe stable de personnes intéressées suive ce dossier.

## **10. INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE GESTION DU GRAND PRE**

Thierry GOUBY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, informe l'assemblée que le maître d'œuvre a préparé les éléments nécessaires à la consultation des entreprises pour la réalisation du plan de gestion et a actualisé l'estimation prévisionnelle des travaux. Le diaporama projeté en séance permet d'apprécier les travaux en-cours à l'initiative du Conseil Général sur le mur longeant le chemin d'accès au Grand Pré. Des portes seront possibles entre le Grand Pré et la Bâtie d'Urfé, 3 accès sont confirmés. L'accès au grand pré est rendu difficile par les travaux sur le mur et des zones sont pour le moment mises de côté dans les travaux d'aménagement du grand pré car elles servent aux entreprises.

M. Sébastien JOANDEL de Montverdun va abattre les peupliers dès que les jours d'accès au grand pré seront connus du Conseil Général et posés par convention.

Un nouveau planning s'impose donc avec, au printemps 2010, l'abattage des peupliers, le choix des entreprises, et le commencement des travaux de terrassement, puis à l'automne 2010 : les plantations, le terrassement de l'accès et enfin au printemps 2011 l'inauguration officielle.

M. Thierry GOUBY souhaite déjà remercier le Conseil Général qui a accepté que le conseil communautaire du 18/05 ait lieu à la Bâtie, des visites tant du château que du grand pré seront proposées avant la réunion de conseil. De même, il souhaite remercier les membres du groupe de travail à ses côtés sur ce projet.

## **11. INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME DES DECHETS VERTS**

Le diaporama projeté en séance permet d'apprécier les travaux en-cours. M. Pierre DREVET, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, précise que la fin des travaux est prévue pour début avril, qu'une très bonne collaboration a été trouvée avec M. TRAPEAU propriétaire des parcelles voisines à la nôtre pour les travaux. A la demande de M. DECHAVANNE, il précise qu'il n'y aura pas de problème de manœuvre des camions sur la plateforme, prévue à cet effet.

## **12. INFORMATION SUR L'ACMO AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

M. Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice Président, rappelle que les collectivités ont l'obligation de mettre en œuvre les mesures de prévention destinées à préserver la santé et l'intégrité physique de leurs agents, notamment en désignant les acteurs de la prévention avec l'ACMO agent chargé de la mise en œuvre et l'ACFI agent chargé de la fonction d'inspection.

Les collectivités doivent recenser les risques professionnels et élaborer le document unique. Il propose ainsi de constituer un groupe de travail sur cette mutualisation possible, sachant que la commune de Boën a déjà des agents désignés ACMO. Une invitation sera lancée aux communes, à charge pour elles de désigner un élu ou un agent.

Le principe est adopté à l'unanimité.

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

- **Annulatif redevances ordures ménagères**, M. Jean-Luc SOUZY, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, propose de délibérer pour un montant de 909,18 euros correspondant à l'annulation de 8 redevances au titre des années 2007, 2008 et 2009 suite à des erreurs matérielles. Cet annulatif est adopté à l'unanimité.

- **Accueil stagiaire licence de gestion Mlle Amandine Rodamel** : M. Jean-Luc SOUZY, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, propose d'accueillir pendant 3 mois, Mlle Rodamel en stage (du 8 mars au 30 juin 2010) pour étudier les conditions de mise en place d'une comptabilité analytique à la communauté de communes. La convention de stage prévoit une gratification sur la base de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale. La convention est adoptée à l'unanimité. Mlle Rodamel habite St Laurent Rochefort.

- **Remboursement de frais :**

### **les frais d'hébergement**

M. Jean-Luc SOUZY, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, informe l'assemblée que le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 a partiellement modifié les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents dans l'exercice normal de leurs fonctions. Il convient désormais à l'organe délibérant de se prononcer sur le barème du taux de remboursement forfaitaire pour les frais d'hébergement dans la limite du taux ministériel (60 euros), ce qui correspond à l'indemnisation de la chambre et du petit déjeuner. Les indemnités de repas et indemnités kilométriques sont, quant à elles, fixées par arrêté ministériel. Il est proposé de fixer l'indemnité de nuitée à 60 euros. Cette proposition est adoptée à la majorité des délégués présents.

### **les frais de transport liés aux concours ou examens professionnels,**

M. Jean-Luc SOUZY informe l'assemblée que ces frais sont pris en charge à hauteur d'un aller retour par année civile et par agent, soit à l'occasion des épreuves d'admissibilité (écrit). Il est proposé de déroger à cette règle en étendant cette indemnisation aux frais de transport engagés lors des épreuves d'admission (oral) aux concours et examens professionnels. Cette proposition est adoptée à la majorité des délégués présents.

- **Préparation du prochain bulletin d'information**

M. Thierry GOUBY informe l'assemblée que le prochain bulletin à paraître fin avril a été confié pour partie à Mme Isabelle Pauze conseil en communication. Pour 6000 exemplaires de 24 pages, la prestation complète est de 5 482

euros TTC. Il demande ainsi à l'assemblée s'il y a des volontaires pour participer au comité de rédaction. M. Lucien Moullier se propose pour la relecture.

- **Comité de ligne SCNF**

M. Dominique ROCHE, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, fait état du comité de ligne auquel il a participé. Il informe ainsi l'assemblée que des travaux sont prévus sur la ligne du 11/07 au 27/08 et que le service pourrait être assuré par des autocars en remplacement.

- **Rappel des prochaines dates de réunion**

**Conseils** les mardis 23/03 (L'Hôpital sous Rochefort), 18/05 (La Bâtie d'Urfé), 06/07 (Marcilly se propose de l'accueillir) à 20h30

**Bureaux** les jeudi 28/01, mardi 09/03 (attention changement de date, initialement prévu le 11), puis jeudis 06/05, 24/06 à 20h30

Réunion de ce vendredi 12 février 14h à 17h à la communauté pour le **contrat de rivières du bassin versant du Lignon** : réunion de concertation des communes sur les aspects techniques et financiers.

Demi-journée de sensibilisation et d'information à la **transmission en agriculture** : le **mardi 2 mars** de 13h45 à 17h au 40 rue St Jean ADASEA. Une affiche est distribuée en séance pour les mairies.

M. Bernard MIOCHE informe l'assemblée qu'une première réunion s'est tenue à l'initiative de la communauté pour engager un travail de fond sur la viticulture forézienne.

Thierry GOUBY rappelle ensuite les dates des prochains spectacles qu'accueillera la communauté :

- **La Comédie 2010**

prochain spectacle « Plus marrant que le Bowling »  
représentation tout public le vendredi 9 avril 2010 à 20h30

spectacle retour à St Etienne : « Chouf Ouchouf »

le vendredi 28 mai 2010 à 20h

- **Spectacle BAL ab – Opéra théâtre de St Etienne**

4 séances scolaires les jeudi 25 et vendredi 26 mars à 10h et 14h30 : pour écoles de Marcilly, St Etienne le Molard et Boën maternelle

- séance tout public le samedi 27 mars à 17h

salle des fêtes Marcilly

Il rappelle également l'aide au transport qui avait été décidé pour permettre aux scolaires de se rendre à la journée découverte jeune public du 26 janvier dernier, et qui a été très bénéfique. Michel Cellier précise en effet qu'il y a deux ans, 270 enfants avaient pu participer à cette journée de découverte des prestataires touristiques du Forez, cette année ce sont 470 élèves qui ont pu participer aux 11 ateliers mis en place dans le cadre du château de Boën qui se prête tout à fait bien à ce type de manifestation.

M. Jean-Baptiste RICHARD souhaite alerter l'assemblée sur le devenir du poste de Jérôme VENET de la DDEA et sur le risque pour les communes de voir disparaître la mission ATESAT. Bernard MIOCHE faisant le lien avec les compétences urbanisme, habitat et SCOT propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain bureau.

La séance est levée à 23h05.

M. Philippe ESSERTEL invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par sa commune.